

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRÊTÉ du MAIRE n°16/2026

portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande adressée par l'entreprise ARTERE située 7 rue de Bruxelles à MARLENHEIM (Bas-Rhin), en date du 3 mars 2026, concernant la réalisation, pour le compte du SDEA, de branchements d'assainissement et d'eau potable au n°4 et n°7 rue de Hochfelden à REITWILLER (Bas-Rhin), travaux d'une durée de 6 jours effectués entre le 10/03 et le 20/03/2026,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison de travaux, pour le compte du SDEA, de branchements d'assainissement et d'eau potable au n°4 et n°7 rue de Hochfelden à REITWILLER (Bas-Rhin), entre le 10/03 et le 20/03/2026 :

- **la circulation sera alternée au moyen de feux tricolores**
- **le stationnement interdit dans la zone de travaux pendant les heures de travail (entre 7h30 et 17h)**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise ARTERE.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise ARTERE
- Monsieur le Directeur général du SDEA du Bas-Rhin
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,
- Service OM Comcom

Fait à BERSTETT, le 04/03/2026

Le Maire,



Jean-Claude LASTHAUS